

Immigrés et enfants d'immigrés sur le marché du travail : une affaire de génération ?

Dominique MEURS, Ariane PAILHÉ, Patrick SIMON

L'héritage historique des conditions du recours à la main-d'œuvre immigrée se lit encore dans les professions occupées aujourd'hui. Embauchés sur des postes faiblement qualifiés, lors des « trente glorieuses », les immigrés n'ont pas suivi les trajectoires professionnelles ascendantes de leurs collègues de travail français et sont restés majoritairement ouvriers. Dans leur étude du « parcours professionnel des immigrés », J.-L. Dayan, A. Echardour et M. Glaude (1997) constatent qu'après 20 à 25 ans de carrière, près des trois quarts des travailleurs immigrés sont toujours ouvriers, dont plus du tiers sans qualification, alors que pour les hommes nés en France, la proportion d'ouvriers tombe à 30 % et celle des ouvriers non qualifiés est divisée par quatre. L'étude démontre également que les perspectives de mobilité des Espagnols sont supérieures à la moyenne, alors que celles des Turcs ou Marocains sont marquées par une immobilité professionnelle.

À ces opportunités moindres de promotion s'ajoute une vulnérabilité plus grande aux conséquences des restructurations industrielles. Celles-ci ont touché les secteurs d'activité où étaient concentrés les travailleurs immigrés, et tout particulièrement les postes de travail à faible qualification qu'ils occupaient. On constate dans l'ensemble des secteurs industriels un processus de substitution des immigrés par des travailleurs français, souvent plus qualifiés, mais aussi un licenciement préférentiel des étrangers, ce qui a aggravé significativement l'amplitude des effets des restructurations : entre 1975 et 1982, l'industrie textile et le BTP ont perdu 6,9 % des emplois occupés par des Français, et 24,3 % de ceux occupés par des étrangers (Merkling, 1998).

Ces transformations affectant le marché du travail ont contribué à façonner la place des immigrés venus pour travailler, mais comment s'appliquent-elles aux générations suivantes ? Et pour commencer, quels parcours ont suivi les immigrés venus enfants et socialisés en France ? Enfants d'ouvriers et immigrés eux-mêmes, héritent-ils des positions subalternes de leurs parents ou accèdent-ils à un univers professionnel différent ? La question se pose avec encore plus d'acuité pour les enfants nés en France des immigrés des grandes

vagues d'immigration. Reproduisent-ils les positions, pratiques et trajectoires de leurs parents ou connaissent-ils une mobilité sociale comparable, ou supérieure, à celle suivie par les enfants de parents nés en France, que nous appellerons « Génération 3 et plus » (encadré) ? Et si la mobilité des descendants d'immigrés est bloquée, cela traduit-il une situation générale du système socio-économique qui s'appliquerait sans distinction d'origine, ou une condition particulière expérimentée par cette « seconde génération » ? Cet article entend apporter des éléments de comparaison pour analyser les positions des différentes origines de Français sur le marché du travail.

Rappel des catégories utilisées

Est considérée comme immigrée toute personne née étrangère à l'étranger, quelle que soit sa nationalité actuelle. Une personne née à l'étranger de parents français n'est donc pas incluse dans la population des immigrés, même si elle est arrivée en France à l'âge adulte.

La population totale est répartie en 5 catégories construites sur la base des liens avec la migration sur deux générations. Les deux premières catégories regroupent les immigrés selon leur âge à l'arrivée en France, les trois suivantes regroupent des personnes nées en France et dont les parents sont ou non des migrants.

- Immigrés : immigrés arrivés après l'âge de 10 ans
- Génération 1,5 : immigrés arrivés avant l'âge de 10 ans
- Génération 2 : personnes nées en France dont les deux parents sont nés à l'étranger
- Génération 2 mixte : personnes nées en France dans un couple mixte (un parent né à l'étranger, un parent né en France)
- Génération 3 et + : les personnes nées en France de deux parents nés en France

Le choix de l'âge de 10 ans (inclus) pour différencier les immigrés repose sur l'idée qu'une scolarisation en France et une immersion précoce dans la société française favorisent l'apprentissage de la langue et l'acquisition de diplômes nationaux, ce qui a des répercussions sur l'insertion professionnelle.

I. – Une entrée difficile sur un marché sélectif

La situation relativement négative rencontrée par les immigrés sur le marché de l'emploi peut être référée à la fonction remplie par une immigration de travail peu qualifiée, exploitée transitoirement et qui subit les retournements du marché du travail. Elle correspond à l'analyse habituelle du fonctionnement de l'économie de marché renouvelant l'appareil de production. En revanche, la position subalterne des immigrés ne devrait pas, en

théorie, se reporter sur leurs enfants, nés ou socialisés en France et bénéficiant des dispositifs assurant la promotion sociale de tous, y compris pour ceux d'origine ouvrière. La comparaison de la situation rencontrée par les différentes « générations » permet d'explorer l'hypothèse d'une reproduction de la vulnérabilité face au chômage.

En 1999, les immigrés représentaient 8,8 % de la population active, dont 2,3 % sont venus avant l'âge de 10 ans et forment la génération 1,5. La seconde génération représente quant à elle 11,7 % de la population active. La proportion d'immigrés dans la population active est restée relativement stable depuis 25 ans (Boëldieu, Borrel, 2000). Cette stabilité générale est due aux ralentissements des flux migratoires, mais elle masque des transformations profondes de la structure de l'activité des immigrés, du point de vue de la composition par sexe, des secteurs économiques et des professions occupées. Cette évolution résulte d'un double mouvement structurel : démographique et économique. Alors que la population immigrée est principalement masculine dans les premiers temps des migrations, elle tend à se féminiser avec le regroupement familial, d'une part, et les incitations à entrer sur le marché du travail pour les femmes sont plus fortes avec la montée du chômage chez les hommes immigrés, d'autre part.

Entre 1982 et 1999, le volume d'emplois occupés par des hommes immigrés a diminué de 11 %, tandis que celui des femmes immigrées augmentait de 49 % (Boëldieu, Borrel, 2001). Le sexe-ratio de la population active immigrée témoigne de la participation accrue des femmes au marché du travail : de 28,3 % de femmes en 1982, il passe à 40 % en 1999. Les taux d'activité féminines augmentent régulièrement, passant de 33 % en 1982 à 42 % en 1995 et 46 % en 1999.

Présenter des pourcentages sur l'ensemble de la population classée par « générations » expose à enregistrer de puissants effets de structure par âge, compte tenu de l'hétérogénéité des âges entre les différents groupes. Pour réduire l'effet de structure et obtenir des comparaisons de meilleure qualité, nous avons restreint l'analyse à la population des 18-40 ans, ce qui correspond à 80 % des « secondes générations » d'origine maghrébine, africaine, turque, portugaise ou asiatique. Dans la suite de cette partie, les tableaux seront établis sur ce groupe d'âges.

L'examen de la situation des différentes « générations » par rapport au marché du travail fait apparaître des niveaux d'activité relativement proches pour la population restreinte aux 18-40 ans (tableau 1). La « sous-activité » observée chez les femmes immigrées tend ainsi à se réduire pour les générations 1,5 et 2 qui se rapprochent de la moyenne de l'ensemble des femmes. En revanche, les taux d'activité des hommes mettent en évidence une moindre implication chez les descendants de migrants, ce qui correspond d'une part à un prolongement des études, et d'autre part à des difficultés accrues pour entrer sur le marché du travail, qui peuvent entraîner un repli sur l'inactivité⁽¹⁾.

(1) Nous avons utilisé une définition assez restrictive des actifs, et notamment des chômeurs. Les personnes se déclarant au chômage mais n'ayant pas effectué de démarches pour rechercher un emploi dans l'année ont été considérées comme inactives.

TABLEAU 1. – POSITION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DES DIFFÉRENTES « GÉNÉRATIONS » (18-40 ANS) (%)

	Taux d'activité		Taux de chômage			
					Corrigé de la structure par âge	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Immigrés	87,2	60,0	19,0	29,7	20,7	31,9
G. 1,5	82,9	69,2	19,7	26,3	19,3	26,6
G. 2	80,9	71,3	20,0	23,1	19,3	23,7
G. 2 mixte	82,0	71,0	13,4	18,0	13,4	18,9
G. 3 et +	86,7	75,6	10,1	15,1	10,7	16,9
Ensemble	86,0	73,8	11,7	16,8		

Champ : population de 18 à 40 ans.
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

Les taux de chômage confirment les difficultés supérieures rencontrées par les descendants de migrants. La baisse relative de l'exposition au chômage dont bénéficient les femmes de la « seconde génération » et de la génération 1,5 n'est pas observée chez les hommes. Il est vrai que les niveaux de chômage des femmes immigrées sont particulièrement élevés. En résumé, les inégalités d'exposition au chômage selon le genre, très élevées dans la génération des immigrés, restent encore relativement fortes chez tous les autres groupes.

Le détail des taux observés par pays d'origine pour les immigrés, ou celui des parents pour les enfants de migrants, montre une forte hétérogénéité interne (tableaux 2 et 3). Les taux d'activité des femmes immigrées originaires du Maroc, et surtout de Turquie, se situent à des niveaux particulièrement bas. Les taux de chômage varient du simple au triple pour les hommes et du simple au quadruple pour les femmes, avec une vulnérabilité maximale pour les originaires du Maghreb, d'Afrique sub-saharienne et de Turquie. À l'inverse, les originaires du Portugal et d'Italie présentent une participation très élevée au marché du travail et un chômage plus faible encore que la référence, avec des différences de genre quasi nulles.

On voit se dégager des modèles contrastés de participation au marché du travail qui tendent à se reproduire à la génération suivante. En effet, le tableau 3 montre une opposition comparable entre les secondes générations des pays d'Europe du sud et celles du Maghreb. De surcroît, le fait que l'on ne puisse pas distinguer dans cette enquête entre les enfants d'immigrés originaires du Maghreb et les enfants de rapatriés, peut vraisemblablement aboutir à une sous-estimation du taux de chômage de cette population. Le chiffre indiqué, bien qu'élevé, serait un indicateur plancher. Si les descendants de couples mixtes se situent à des niveaux proches de la référence, on retrouve la surexposition de la génération des immigrés chez leurs enfants nés en France, et ce à des niveaux comparables. Ainsi, l'appartenance à la « seconde génération » ne modifie pas significativement les modalités d'entrée

VII. 23. – IMMIGRÉS ET ENFANTS D'IMMIGRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

TABLEAU 2. – POSITION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
SELON LE PAYS D'ORIGINE DES IMMIGRÉS (SÉLECTION) (%)

	Taux d'activité (%)		Taux de chômage (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Italie	92,7	67,0	10,8	9,0
Portugal	96,1	79,6	9,5	10,3
Algérie	84,6	63,2	30,1	35,8
Maroc	84,3	52,8	26,1	35,9
Afrique sub-saharienne	77,1	67,1	27,9	36,0
Turquie	91,7	36,3	25,3	45,4
Asie du Sud-Est	80,5	60,9	14,1	19,8
Immigrés	87,2	60,0	19,0	29,7

Champ : ensemble de la population immigrée âgée de 18 à 40 ans.
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

TABLEAU 3. – POSITION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DES « SECONDES GÉNÉRATIONS »
SELON LE PAYS DE NAISSANCE DES PARENTS (SÉLECTION) (%)

	Taux d'activité (%)		Taux de chômage (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Italie	96,0	80,6	8,8	15,4
France et Italie	87,4	79,7	10,3	13,1
Portugal	90,5	78,1	11,3	14,2
Algérie	85,6	70,0	28,5	30,4
France et Algérie	81,4	69,7	16,3	21,1
Maroc	76,0	54,3	27,2	38,7
France et Maroc	74,6	65,8	14,5	20,0
Génération 3 et +	86,7	75,6	10,1	15,1
Total 2 ^e génération	81,3	71,2	16,9	20,7

Champ : population de 18 à 40 ans.
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

sur le marché du travail, alors même que les niveaux de qualification ont considérablement évolué d'une génération à l'autre.

1) *Un niveau de formation qui progresse nettement*

Les comparaisons de trajectoires scolaires entre générations sont par construction un peu artificielles. Les différences de systèmes éducatifs entre les pays du Nord et ceux du Sud, d'où viennent une grande partie des immigrés, fournissent une grande partie des inégalités observées, même si les écarts ont eu tendance à se réduire pour les jeunes générations et que la migration tend à sélectionner les individus ayant reçu une formation initiale plus élevée que la moyenne dans les pays de départ (Tribalat *et al.*, 1996). En atteste

la proportion élevée de diplômés du supérieur chez les immigrés⁽²⁾, mais qui correspond à une distribution très polarisée avec un niveau important de sortie du système scolaire sans diplôme (tableau 4). Les immigrés arrivés avant l'âge de 10 ans ont à peu près la même structure par niveau d'études que les « secondes générations », avec une surreprésentation des diplômes techniques courts pour les femmes. Par contre, la structure par diplôme des descendants de couples mixtes est marquée par une surreprésentation des cursus universitaires, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. D'une façon générale, les inégalités de genre observées pour les immigrés avec un très faible niveau de formation des femmes, s'inversent pour les autres générations, le basculement s'opérant entre les filières techniques courtes, suivies par les hommes, et les filières de l'enseignement supérieur, suivies en plus grand nombre par les femmes.

Les trajectoires scolaires suivies par les descendants de migrants varient également selon l'origine des parents (tableau 5). Les sorties sans diplôme du système scolaire sont nettement plus fréquentes pour les descendants de migrants de Turquie (plus de 46 %, pour une moyenne de 25 % en France). La seconde génération turque reproduit un modèle inégalitaire avec des sorties rapides de l'école pour les jeunes filles, tandis que les garçons continuent dans des filières professionnelles. Bien que les niveaux de scolarisation soient plus importants que ceux qu'avait connus la génération des parents, l'accès à l'université reste très rare.

La seconde génération portugaise ne s'oriente pas beaucoup plus vers les études supérieures et privilégie les études professionnelles courtes. Les sorties avant le baccalauréat sont légèrement supérieures à la moyenne française. Situation paradoxale, les descendants de couples mixtes franco-portugais investissent moins dans l'éducation que ceux qui ont des parents immigrés. L'atout que peut représenter le fait d'avoir un parent autochtone ne s'observe pas dans le cas des Portugais.

Contrastant avec ces deux groupes, la seconde génération marocaine obtient des positions relativement élevées, proches de la moyenne observée en France. Les taux d'accès aux filières générales sont même supérieures, alors que la fréquentation des filières professionnelles, orientation caractéristique des enfants des milieux populaires, est moins fréquente que la moyenne. Ces résultats pour l'ensemble du groupe dépendent fortement des trajectoires suivies par les enfants de couples mixtes. Ces derniers connaissent des taux d'accès au bac et à l'université supérieurs à la moyenne en France, alors que les enfants de deux parents marocains se situent à un niveau beaucoup plus proche de celui des secondes générations turque et portugaise. L'effet très marqué de la composition du couple parental sur les positions scolaires s'explique par l'origine sociale des couples franco-marocains, dont la singularité est telle qu'elle réclame une analyse séparée (Simon, 2003). En fait, les secondes générations des deux groupes connaissent une mobilité sociale mesurée

(2) En effet, 39 % des diplômes supérieurs au bac des immigrés ont été acquis en France. Signalons qu'une partie de la population étant en cours d'études, la proportion de diplômés du supérieur est inférieure à celle que l'on aurait obtenue avec une population de 25-40 ans.

VII. 23. – IMMIGRÉS ET ENFANTS D'IMMIGRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

TABLEAU 4. – NIVEAU DE DIPLÔMES DES DIFFÉRENTES « GÉNÉRATIONS » (%)

	Sans ou BEPC	CAP, BEP	Bac général	Bac technique	Enseignement supérieur
Hommes, 18 à 40 ans					
Immigrés	37,5	17,7	9,3	5,4	30,1
G. 1,5	32,9	36,7	5,8	9,1	15,5
G. 2	29,8	33,7	7,6	10,3	18,5
G. 2 mixte	23,9	29,0	9,8	10,8	26,5
G. 3 et +	23,7	34,9	7,1	11,0	23,4
Ensemble	25,0	33,5	7,4	10,6	23,5
Femmes, 18 à 40 ans					
Immigrées	47,7	12,6	9,7	5,0	24,9
G. 1,5	33,3	28,3	8,9	9,9	19,7
G. 2	26,9	28,3	10,4	12,4	22,1
G. 2 mixte	22,8	22,3	12,8	10,7	31,5
G. 3 et +	23,8	25,9	9,9	11,9	28,6
Ensemble	25,5	25,0	10,1	11,4	28,0
<i>Champ</i> : population de 18 à 40 ans. <i>Source</i> : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.					

TABLEAU 5. – DIPLÔMES OBTENUS PAR LES « SECONDES GÉNÉRATIONS » SELON LE SEXE ET LE PAYS DE NAISSANCE DES PARENTS (%)

	Sans ou BEPC	CAP, BEP	Bac	Enseignement supérieur
Turquie				
Hommes	40,1	27,8	19,1	13,1
Femmes	51,6	15,3	23,3	7,7
Maroc				
Hommes	26,1	25,1	25,6	23,3
Femmes	22,6	21,9	27,3	28,3
2 parents Maroc	30,9	29,8	24,1	15,2
France-Maroc	19,8	18,6	27,0	34,6
Portugal				
Hommes	27,5	36,8	18,8	17
Femmes	23,5	29,0	25,7	21,8
2 parents Portugal	24,1	34,2	21,0	20,7
France-Portugal	30,1	30,6	24,6	14,6
<i>Champ</i> : population de 18 à 40 ans. Du fait de la faiblesse des effectifs, pour les Turcs, les enfants de couples mixtes ne sont pas isolés. <i>Source</i> : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.				

quand on tient compte de la sélection sociale qui a prévalu dans la formation du couple parental mixte.

La relative faiblesse des différences de genre, à l'avantage des femmes, pour les « Marocains » et les « Portugais » contraste nettement avec la situa-

tion des parents immigrés où les femmes n'avaient pas accès aux mêmes opportunités d'éducation que les hommes. L'égalisation relative des trajectoires constitue une rupture significative due à la scolarisation dans un système plus égalitaire et, paradoxalement, d'un investissement différentiel des familles selon le sexe des enfants. Les garçons sont plus facilement orientés vers des études courtes, là où les filles vont gagner dans le travail scolaire la possibilité d'une autonomie face à leur famille (Caille, Vallet, 1995). Par contre, les inégalités continuent à peser fortement sur les femmes de la seconde génération « turque », même si les écarts se sont considérablement réduits par rapport à la génération des immigrés.

II. – Une plus grande vulnérabilité au chômage

1) Des différences dans le risque d'exposition au chômage, à diplôme, âge et région égaux

Les différences dans le risque « chômage » constatées entre les générations d'immigrés peuvent en partie être dues à des différences structurelles (âge, éducation, région d'habitation). Nous avons donc estimé à l'aide d'une régression logistique la probabilité relative d'être au chômage une fois prises en compte les caractéristiques individuelles observées (tableau 6). Le risque d'être au chômage est multiplié par 3 pour les immigrés, et reste largement supérieur pour tous les autres groupes, y compris celui des enfants de couples mixtes qui appartiennent à un milieu social plus aisé que les autres. Les mêmes ordres de grandeur s'observent pour les femmes. Le résultat plus préoccupant concerne les descendants de migrants qui connaissent un différentiel significatif, bien qu'inférieur à la génération des immigrés.

Il est nécessaire de compléter cette analyse en considérant, non pas l'ensemble des immigrés, mais en distinguant selon leur origine. Le tableau 7 permet, au sein du groupe des immigrés, de distinguer les risques relatifs d'être au chômage. Les originaires d'Algérie, du Maroc et d'Afrique ont deux à trois fois plus de risques d'être au chômage par rapport aux autres pays (groupe composé essentiellement des pays européens), les originaires d'Italie ayant le même risque que le groupe de référence et les originaires du Portugal ayant un risque significativement moins élevé. Ces résultats confortent ceux obtenus par E. Maurin (1991) sur la base de l'enquête Emploi de 1989 où il concluait à une « spirale de la précarité » à laquelle serait exposée la main-d'œuvre étrangère et calculait un risque de chômage supérieur de 79 % pour les Maghrébins par rapport à la référence française, et inférieur de 49 % pour les Portugais. Près de 20 ans plus tard, la situation ne s'est pas améliorée comme en témoignent nos résultats et les exploitations du recensement (Thave, 2000 ; Borrel, Boëldieu, 2001).

VII. 23. – IMMIGRÉS ET ENFANTS D'IMMIGRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

TABLEAU 6. – PROBABILITÉ RELATIVE D'ÊTRE AU CHÔMAGE
SELON LES GÉNÉRATIONS D'APPARTENANCE

	Hommes, 18 à 40 ans N = 50976		Femmes, 18 à 40 ans N = 66992	
	<i>Odds Ratio</i>	Std. Err.	<i>Odds Ratio</i>	Std. Err.
Immigrés	2,780	0,171	2,661	0,127
G.1,5	1,903	0,170	1,658	0,115
G. 2	1,765	0,097	1,526	0,063
G. 2 mixte	1,339	0,072	1,224	0,048
G. 3 et +	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.

Champ : population active de 18-40 ans.
Variable dépendante : être au chômage.
Variables de contrôle : âge, âge au carré, vit en couple (réf : non), diplômes (7 niveaux, réf : CEP, BEP), régions (réf : région parisienne).
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

TABLEAU 7. – PROBABILITÉ RELATIVE D'ÊTRE AU CHÔMAGE
SELON LE PAYS D'ORIGINE DES IMMIGRÉS

	Hommes, 18 à 40 ans		Femmes, 18 à 40 ans	
	<i>Odds Ratio</i>	Std. Err.	<i>Odds Ratio</i>	Std. Err.
Italie	0,839 ns	0,288	0,605 ns	0,186
Portugal	0,617	0,125	0,474	0,069
Algérie	2,747	0,450	2,508	0,329
Maroc	2,057	0,332	2,467	0,325
Afrique	2,358	0,457	2,517	0,332
Turquie	1,930	0,381	2,068	0,413
Asie du Sud-Est	1,098	0,248	1,765	0,285
Autres pays	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Nombre d'obs	3 008		3 688	

Champ : population active immigrée entre 18 et 40 ans.
Variable dépendante : être au chômage.
Variables de contrôle : âge, âge au carré, vit en couple (réf : non), diplômes (7 niveaux, réf : CEP, BEP), diplôme passé en France (réf : non), régions (réf : région parisienne).
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

Le modèle suivant porte sur les « secondes générations » distribuées selon le pays de naissance des parents (tableau 8). Le risque supplémentaire identifié pour les immigrés se reconduit dans la « seconde génération », avec une incidence comparable et concernant les mêmes pays. Cette fois, il s'agit des pays des parents. La répétition d'une surexposition au risque de chômage, en dépit de l'accès à des formations plus qualifiantes, d'une socialisation dans la société française souligne une certaine inertie et reproduction des positions qui contredit l'espérance d'une mobilité sociale. Nous verrons plus loin en quoi les conditions de fonctionnement du marché du travail peuvent expliquer cette reproduction de la vulnérabilité au chômage. Ces résultats font écho à ceux obtenus par Silberman et Fournier (1999) à partir de l'enquête Eva du Cereq de 1993. Leurs conclusions montrent que les trajectoires

TABLEAU 8. – PROBABILITÉ RELATIVE D'ÊTRE AU CHÔMAGE SELON L'ORIGINE DES PARENTS

	Hommes, 18 à 40 ans N = 47968		Femmes, 18 à 40 ans N = 63304	
	<i>Odds Ratio</i>	Std. Err.	<i>Odds Ratio</i>	Std. Err.
Italie	1,245 ns	0,144	1,203	0,095
Portugal	1,248 ns	0,173	1,025 ns	0,104
Algérie	2,641	0,196	2,061	0,118
Maroc	2,220	0,290	1,879	0,195
Turc	1,224 ns	0,505	2,390	0,679
Afrique	2,442	0,472	1,971	0,275
Asie	2,986	0,665	1,202 ns	0,277
Autres	1,389	0,156	1,575	0,120
Issus de deux parents nés en France	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Issus de couple mixte	0,765	0,063	0,739	0,045

Champ : population des 18-40 ans, immigrés exclus.
Variable dépendante : être au chômage.
Variables de contrôle : âge, âge au carré, vit en couple (réf. : non), diplômes (7 niveaux, réf. : CEP, BEP), régions (réf. : région parisienne).
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

suivies par les jeunes issus de l'immigration maghrébine sont nettement plus défavorables que celles des autres jeunes d'origine immigrée (en particulier de l'UE) et plus encore de ceux dont les parents sont nés en France. Pendant les quatre années qui suivent la fin de leur scolarité, ils connaissent un plus grand nombre de périodes de chômage et bénéficient moins que les autres des mesures d'aide à l'emploi. Cette situation se maintient lorsque l'on contrôle le diplôme obtenu et dépend d'une part de la mobilisation du capital social disponible (familles et relations sur le marché du travail), et d'un plus grand différentiel entre un niveau scolaire et les opportunités offertes sur le marché de l'emploi.

III. – Une structure de l'emploi compartimentée selon l'origine

Si les immigrés et leurs descendants expérimentent une certaine discrimination dans leur accès à l'emploi (taux de chômage supérieur, taux d'activité très proche de celui de l'ensemble de la population pour les hommes, inférieur pour les femmes), existe-t-il pour autant au sein de la relation d'emploi des inégalités selon l'origine ? Peut-on mettre en évidence une ségrégation horizontale, c'est-à-dire une répartition distincte de l'emploi selon l'origine entre les différents secteurs d'activité ou professions, et/ou une ségrégation verticale (répartition inégale dans la hiérarchie professionnelle) ?

1) Des positions inférieures dans la hiérarchie sociale

Les immigrés et leurs descendants occupent généralement les positions inférieures de la hiérarchie sociale (figures 1 et 2). Moins d'un tiers des immigrés appartiennent ainsi aux catégories des cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires. Près de la moitié des hommes immigrés sont en revanche ouvriers, principalement qualifiés (27 % des immigrés arrivés en France après l'âge de 10 ans, 34 % des immigrés arrivés avant, contre 26 % de l'ensemble de la population occupée masculine sont ouvriers qualifiés). Les femmes immigrées sont plus fréquemment employées (55 % des immigrées, 57 % des générations 1,5, contre 51 % pour l'ensemble des actives occupées), notamment employées des services directs aux particuliers (25 % pour les immigrées, 15 % pour les générations 1,5 contre 11 % de la population occupée féminine).

La comparaison des immigrés dans chaque catégorie socioprofessionnelle et dans la population active occupée permet d'observer leur sur/ou sous-représentation dans chaque catégorie. Il apparaît que les immigrés arrivés en France après l'âge de 10 ans sont surreprésentés parmi les chefs d'entreprises de plus de 10 salariés, les commerçants, les personnels des services directs aux particuliers et les ouvriers non qualifiés. En revanche, ils sont sous-représentés parmi les agriculteurs exploitants, les cadres, et les professions intermédiaires, notamment les techniciens. Les immigrés arrivés en France avant 10 ans sont également surreprésentés chez les employés de commerce et sous-représentés chez les cadres, les techniciens et les agriculteurs. Les femmes immigrées sont quant à elles surreprésentées parmi les personnels des services directs aux particuliers, les commerçants et les chefs d'entreprise, mais également les ouvriers non qualifiés. Elles sont sous-représentées dans les professions intermédiaires de l'enseignement et de la santé.

Comme leurs parents, les descendants d'immigrés se retrouvent en majorité chez les ouvriers pour les hommes, chez les employés pour les femmes. Parmi eux, les enfants issus de couples mixtes se distinguent : les hommes sont moins fréquemment ouvriers et plus souvent employés que ceux dont les deux parents sont nés à l'étranger. De même, la répartition par CS des femmes issues de couples mixtes s'apparente à celle des actives dont les deux parents sont nés en France, avec même une proportion légèrement plus élevée de cadres.

La répartition entre les catégories socioprofessionnelles varie beaucoup selon le pays d'origine. Ainsi on trouve plus d'ouvriers qualifiés chez les hommes immigrés d'origine turque, portugaise et italienne. Les immigrés nés en Algérie et ceux nés en Afrique sub-saharienne sont moins souvent ouvriers qualifiés, plus fréquemment employés de la fonction publique et des entreprises. Enfin, la proportion d'ouvriers agricoles est élevée parmi les immigrés nés au Maroc. Pour les femmes, la catégorie des employés domine quelle que soit l'origine, hormis pour celles nées en Italie, qui appartiennent plus fréquemment aux professions intermédiaires et cadres (environ 50 % d'entre

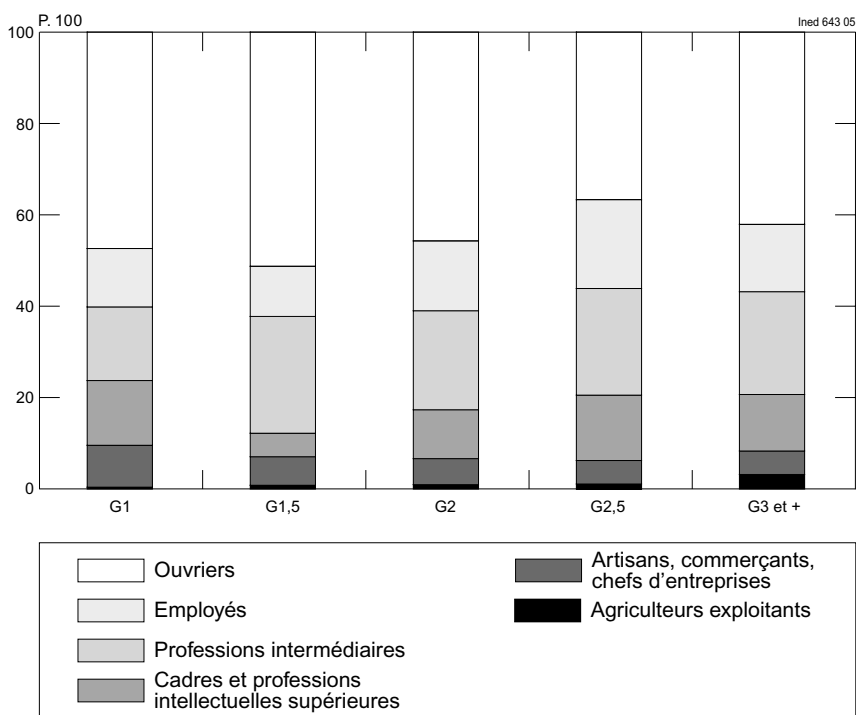


Figure 1. – Hommes, répartition de l'emploi par CS

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

elles). Trois quarts des immigrées d'origine portugaise sont employées, principalement comme personnel des services directs aux particuliers, proportion importante également chez les originaires d'Afrique sub-saharienne (66 %). Les immigrées d'origine turque sont quant à elles plus souvent que les autres ouvrières.

Les différences en fonction de l'origine sont moins accusées concernant les secondes générations, même si l'on retrouve une même répartition : plus d'ouvriers non qualifiés chez les hommes dont les parents sont nés en Afrique sub-saharienne ou au Portugal, une part importante d'ouvriers qualifiés chez les secondes générations d'origine turque, italienne ou portugaise, une plus grande proportion de professions intermédiaires et de cadres pour ceux dont les parents sont originaires d'Asie, du Maroc et d'Algérie. Chez les femmes, quelle que soit l'origine des secondes générations, près de la moitié d'entre elles sont employées, notamment parmi les descendantes de parents nés au Portugal (64 % d'entre elles). On trouve plus d'ouvrières chez celles dont les parents sont nés en Afrique sub-saharienne (25 %), plus de professions intermédiaires chez celles dont les parents sont originaires du Maroc (31 %).

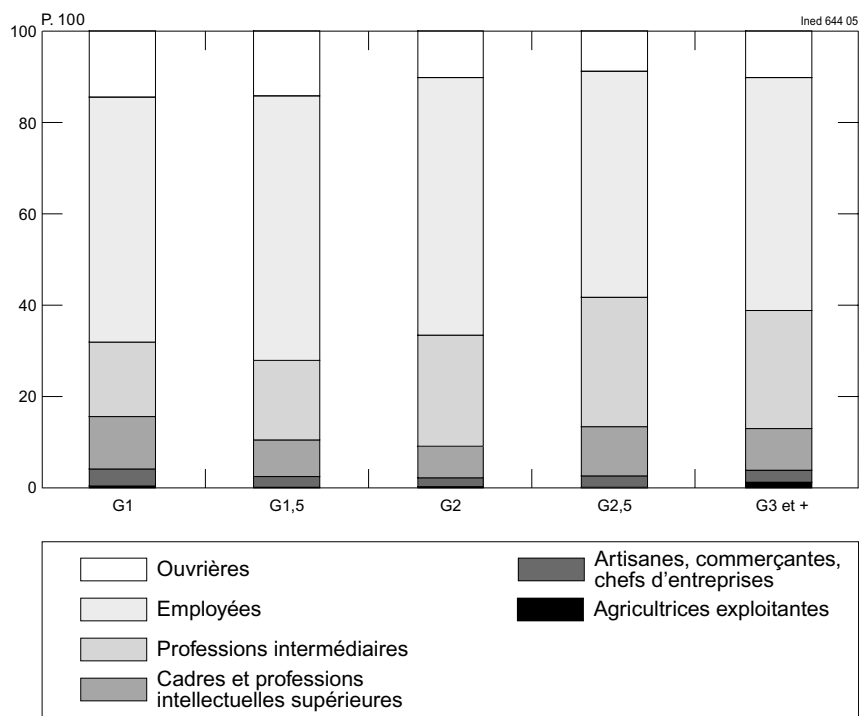


Figure 2. – Femmes, répartition de l'emploi par CS

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

2) Chez les hommes d'origine étrangère, désormais l'emploi dans les services domine

Le secteur des services occupe désormais la majorité des immigrés masculins de 18 à 40 ans (64 %) et de leurs descendants (69 %), soit un peu plus que l'ensemble de la population active occupée (63 %). L'emploi immigré masculin demeure polarisé sur quelques secteurs d'activité, l'emploi des générations 3 et plus étant plus équi-réparti. Une forte proportion d'immigrés travaille encore dans le secteur de la construction, 17 % des hommes arrivés en France après l'âge de 10 ans, 13 % des générations 1,5. Les autres principaux secteurs employant des hommes immigrés sont les services opérationnels⁽³⁾, l'hôtellerie et la restauration, secteurs où la rotation de la main-d'œuvre est importante, très dépendants des fluctuations de production. Les services opérationnels emploient 11 % des immigrés (générations 1 et 1,5), l'hôtellerie et la restauration 7 %. Ils sont plus souvent employés dans ces

⁽³⁾ Le premier poste en masse des services opérationnels est l'intérim.

trois secteurs que l'ensemble de la population (parts respectives : 9 %, 7 % et 3 %), et plus rarement que l'ensemble de la population dans l'administration publique (voir infra).

Ce sont surtout les immigrés nés au Portugal, en Turquie, et dans une moins grande mesure en Italie, au Maroc et en Afrique sub-saharienne, qui travaillent dans la construction (resp. 38 %, 30 %, 18 % et 11 % et 9 % d'entre eux). Les Portugais et les Turcs arrivés après l'âge de 10 ans sont encore plus nombreux à travailler dans la construction (resp. 48 % et 36 % d'entre eux). Le secteur des services opérationnels, qui comprend outre l'intérim, des activités externalisées par les entreprises comme le nettoyage et le gardiennage, embauche respectivement 18 %, 17 %, 12 % et 8 % des immigrés d'Afrique sub-saharienne, d'Algérie, du Maroc et de Turquie. Le commerce de détail comprend également une part assez importante des immigrés nés en Italie, en Algérie, au Maroc, en Turquie et en Asie du Sud-Est. L'hôtellerie/restauration est le secteur qui emploie la majeure partie des immigrés d'Asie du Sud-Est.

La répartition de l'emploi en secteurs d'activité pour les hommes de la seconde génération s'approche plus de celle des Français d'origine, même si le premier secteur les embauchant reste la construction (10 % des générations 2 y travaillent contre 8 % des générations 3 et plus), et s'ils sont plus souvent que les générations 3 et plus recrutés dans les services opérationnels (9 % contre 7 % des générations 3 et plus). Ils travaillent ainsi tout autant que les générations 3 et plus dans l'administration (9 %) et dans les transports. Parmi les secondes générations, ceux issus d'un couple mixte travaillent plus fréquemment dans l'administration publique (11 % des mixtes contre 8 % des non mixtes) et moins souvent dans la construction (11 % des non mixtes contre 8 % des mixtes). Si comme leurs aînés, les secondes générations turque et portugaise travaillent principalement dans la construction, leur participation dans ce secteur est beaucoup moins forte (resp. 23 % et 17 %). Les secondes générations portugaise, turque et asiatique ont en revanche plus souvent que leurs aînés un emploi dans les services opérationnels.

3) Pour les femmes, l'appartenance sectorielle diffère peu selon l'origine

Contrairement aux hommes, la répartition entre les différents secteurs d'activité des femmes immigrées, secondes générations et générations 3 et plus est très proche. 15 % des immigrées, 18 % des secondes générations travaillent dans le secteur de la santé et de l'action sociale, pour 19 % des générations 3 et +. L'appartenance sectorielle diffère cependant selon l'origine. Ainsi, les immigrées originaires de Turquie, d'Algérie, du Maroc, d'Afrique sub-saharienne, d'Italie et du Portugal travaillent en grande partie dans le secteur de la santé et l'action sociale (resp. 21 %, 19 %, 19 %, 14 %, 14 % et 12 %). Le secteur des services aux personnes emploie 23 % des immigrées d'Algérie, 15 % des immigrées d'Afrique sub-saharienne et 11 % des immigrées marocaines. En revanche, seule une part importante d'immigrées d'origine italienne travaille dans le conseil et l'assistance (17 %) et dans les

activités récréatives (10 %). Les immigrées d'Asie du Sud-Est sont quant à elles majoritairement employées dans le commerce de détail (17 %) et de gros (12 %) et dans l'hôtellerie et la restauration (10 %).

Les femmes de la seconde génération ont en moyenne une distribution sectorielle très proche de celle des Françaises d'origine, même si celles dont les parents sont nés au Portugal ou en Turquie travaillent moins souvent dans le secteur de la santé et de l'action sociale et plus dans le commerce de détail.

4) Une sous-représentation des immigrés dans le secteur public

Les immigrés, hommes comme femmes, sont sous-représentés dans le secteur public, surtout dans la fonction publique d'État, mais aussi dans les entreprises publiques (tableau 9). Ils sont en partie écartés des emplois de la fonction publique par la condition de nationalité. Ainsi, les hommes immigrés arrivés en France après l'âge de 10 ans naturalisés français travaillent autant que l'ensemble de la population dans la fonction publique d'État. Cependant, l'acquisition de la nationalité française par les hommes arrivés avant l'âge de 10 ans et par les femmes ne suffit pas pour favoriser leur entrée dans les rangs de la fonction publique. Outre la condition de nationalité, les conditions d'entrée dans la fonction publique peuvent expliquer cette différence entre générations d'immigration. D'un côté, le recrutement sur concours qui prédomine dans les entrées dans la fonction publique donne une certaine garantie d'équité dans la sélection, ce qui peut limiter le désavantage des immigrés. De l'autre, le fait que les emplois ouverts soient plutôt des emplois qualifiés nécessitant au minimum le bac + 3 et l'importance des critères formels propres au système éducatif français (rédaction d'une dissertation de culture générale) peuvent constituer un handicap pour les immigrés, notamment ceux arrivés adultes.

La participation au secteur public varie fortement suivant le pays d'origine (tableau 10). Une part importante des immigrés, hommes comme femmes, nés en Afrique sub-saharienne, en Algérie et au Maroc ayant acquis la nationalité française travaille dans le secteur public, notamment dans les collectivités locales, hôpitaux publics et offices HLM (la proportion d'immigrés en provenance d'Algérie et d'Afrique sub-saharienne se situe au-delà de la moyenne nationale). En revanche, les immigrés originaires du Portugal travaillent peu dans le secteur public.

Les enfants d'immigrés dont les deux parents sont nés à l'étranger travaillent également en moins grande proportion que la moyenne dans la fonction publique. En revanche, la mixité des parents semble encourager l'emploi dans la fonction publique d'État. Comme leurs aînés, les hommes de la seconde génération portugaise travaillent peu dans le secteur public. Contrairement à la génération précédente, les descendants de migrants d'Afrique hors Maghreb travaillent peu dans le secteur public. Pour les femmes issues de l'immigration, la participation au secteur public est élevée quelle que soit leur origine, même si elle est légèrement plus faible pour celles dont les parents

TABLEAU 9. – PROPORTION DE SALARIÉS TRAVAILLANT DANS LE SECTEUR PUBLIC (%)

	Hommes				Femmes			
	Salarié de l'État	Coll. loc. hôpitaux off. HLM	Entreprise publique	Total secteur public	Salarié de l'État	Coll. loc. hôpitaux off. HLM	Entreprise publique	Total secteur public
G. 1	5,3	5,4	1,7	12,4	6,3	10,0	0,6	16,9
G. 1,5	4,0	5,2	1,1	10,3	7,2	13,5	0,8	21,4
G. 1 Français	10,3	8,7	2,3	21,3	7,3	13,9	1,5	22,7
G. 1,5 Français	6,8	9,4	2,2	18,4	9,3	16,5	1,1	26,8
G. 2	11,0	8,0	3,1	22,1	11,7	17,0	1,7	30,3
G. 3 et +	11,0	7,7	3,7	22,4	13,0	18,0	1,5	32,5
Total	10,6	7,6	3,5	21,6	12,4	17,4	1,5	31,3
Mixtes	12,7	8,3	3,4	24,4	12,4	17,6	1,3	31,3
Non mixtes	8,7	7,6	2,8	19,1	10,8	16,3	2,1	29,1

Champ : salariés âgés de 18 à 40 ans.

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

sont nés au Portugal ou en Afrique sub-saharienne. Rappelons que la forte participation au secteur public des femmes dont les parents sont nés en Algérie peut provenir du fait déjà mentionné que les enfants de rapatriés ne peuvent pas être distingués des enfants d'immigrés.

TABLEAU 10. – PROPORTION DE SALARIÉS
DANS LE SECTEUR PUBLIC SELON L'ORIGINE (%)

	Italienne	Portugaise	Algérienne	Marocaine	Africaine	Turque	Asiatique
Hommes							
G. 1 Français	0,0	2,6	36,2	22,5	34,4	9,0	7,8
G. 1,5 Français	10,0	16,6	17,6	25,7	26,1	0,0	15,1
G. 2	21,2	10,9	26,0	24,9	9,8	22,2	37,1
Femmes							
G. 1 Français	12,0	15,7	29,4	28,6	15,4	24,1	14,3
G. 1,5 Français	18,3	26,7	34,7	34,0	43,6	11,5	12,2
G. 2	26,8	20,4	34,5	30,9	19,7	27,6	30,7
<i>Champ</i> : salariés âgés de 18 à 40 ans. <i>Source</i> : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.							

5) Des emplois plus souvent précaires

Les immigrés sont plus souvent exposés à la précarité professionnelle que les générations 3 et plus, les femmes plus encore que les hommes (tableau 11). En effet, plus d'un quart des immigrés n'ont pas d'emploi durable, pour environ un cinquième des salariés de moins de 40 ans dont les deux parents sont nés en France. Les immigrés natifs du Maroc, d'Afrique sub-saharienne et de Turquie, hommes comme femmes, ont plus souvent des emplois non stables, alors que les immigrés originaires du Portugal, d'Italie, et d'Asie du Sud-Est pour les femmes, occupent plus souvent des emplois à durée indéterminée (tableau 12). La précarité touche également davantage les enfants d'immigrés que les salariés dont les parents sont nés en France, quel que soit le pays de naissance de leurs parents (hormis ceux d'origine italienne). Alors que la précarité professionnelle affecte légèrement moins les descendants d'immigrés que leurs parents, les secondes générations portugaise et africaine connaissent une plus grande précarité d'emploi que leurs aînés. Enfin, la mixité des parents rend les secondes générations moins exposées à la précarité de l'emploi, surtout pour les hommes.

Les immigrés hommes et femmes arrivés après l'âge de 10 ans travaillent plus souvent que l'ensemble des actifs occupés à temps partiel (tableau 13). Plus de la moitié des immigrés à temps partiel, occupent des emplois à temps partiel court. Ce sont surtout les immigrés hommes et femmes d'origine africaine, algérienne et marocaine qui occupent ces emplois à temps réduit (tableau 14). Les immigrés nés en Italie, eux, sont peu présents dans ce type de poste, les hommes s'y trouvant moins souvent que les générations 3 et plus. Les hommes d'origine portugaise et turque travaillent également moins que l'ensemble des actifs à temps partiel, contrairement aux femmes.

TABLEAU 11. – PROPORTION D'ACTIFS OCCUPÉS EN EMPLOI NON STABLE (%)

	Hommes					Femmes				
	Intérim	Emploi aidé	CDD	Total	Part chez les moins de 30 ans	Intérim	Emploi aidé	CDD	Total	Part chez les moins de 30 ans
G. 1	4,0	1,7	15,8	24,5	32,6	1,4	5,6	18,4	28,3	37,8
G. 1,5	7,0	2,7	11,5	25,3	37,7	1,8	5,5	14,2	26,0	36,8
G. 2	4,4	3,3	11,3	22,9	34,4	1,8	5,6	14,2	25,0	35,4
G. 3 et +	3,7	2,1	9,7	19,0	31,5	1,8	4,0	12,7	21,1	32,6
Ensemble	3,9	2,3	10,2	19,9	32,1	1,8	4,3	13,2	22,0	33,3
G. 2 mixtes	3,7	3,0	10,9	21,9	33,2	1,6	5,1	14,6	24,6	34,9
G. 2 non mixtes	5,3	3,8	11,8	24,3	36,0	2,1	6,4	13,6	25,5	35,9

Champ : actifs occupés âgés de 18 à 40 ans.

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

VII. 23. – IMMIGRÉS ET ENFANTS D'IMMIGRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les descendants des immigrés travaillent moins souvent à temps partiel que leurs aînés arrivés après l'âge de 10 ans, mais plus que ceux arrivés avant 10 ans. Ils occupent plus fréquemment des emplois à temps partiel lorsque leurs parents sont nés au Maroc, en Afrique sub-saharienne ou en Turquie, pour les hommes et les femmes. Les hommes dont les parents sont nés en Algérie, et les femmes de parents nés au Portugal ou en Italie travaillent également plus fréquemment à temps partiel.

TABLEAU 12. – PROPORTION D'ACTIFS OCCUPÉS EN EMPLOI NON STABLE SELON L'ORIGINE (%)

	Italienne	Portugaise	Algérienne	Marocaine	Africaine	Turque	Asiatique
Hommes							
G. 1	17,5	13,7	27,9	30,5	37,0	24,4	27,9
G. 1,5	7,3	12,1	26,9	44,5	55,3	39,2	22,5
G. 2	15,8	25,4	26,8	29,0	46,1	31,9	24,6
Femmes							
G. 1	32,0	14,8	30,0	40,0	33,3	33,3	14,2
G. 1,5	14,1	14,5	33,5	46,6	36,5	37,6	18,7
G. 2	17,0	26,5	27,7	34,9	35,6	37,5	25,7
<i>Champ</i> : actifs occupés âgés de 18 à 40 ans. <i>Source</i> : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.							

TABLEAU 13. – PART DES ACTIFS OCCUPÉS À TEMPS PARTIEL (%)

	G. 1	G. 1,5	G. 2	G. 3 et +	Ensemble	G. 2 mixtes	G. 2 non mixtes
Hommes	10,5	7,6	8,6	6,2	6,8	8,7	8,4
Femmes	43,2	31,4	33,6	32,4	33,0	33,0	34,3
<i>Dont temps partiel inférieur ou égal à 50 %</i>							
Hommes	6,1	3,3	3,9	2,7	3,0	4,4	3,2
Femmes	24,6	15,8	16,1	13,2	14,1	15,2	17,3
<i>Champ</i> : actifs occupés âgés de 18 à 40 ans. <i>Source</i> : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.							

TABLEAU 14. – PROPORTION D'ACTIFS OCCUPÉS À TEMPS PARTIEL SELON L'ORIGINE (%)

	Italienne	Portugaise	Algérienne	Marocaine	Africaine	Turque	Asiatique
Hommes							
Immigrés	4,6	3,1	14,6	11,9	16,1	3,4	13,7
G. 2	4,9	8,6	9,5	15,7	10,8	14,7	8,3
Femmes							
Immigrées	23,3	41,6	41,7	32,8	55,4	36,1	19,7
G. 2	34,3	36,1	32,5	36,6	36,0	32,5	33,6
<i>Champ</i> : actifs occupés âgés de 18 à 40 ans. <i>Source</i> : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.							

6) Une mesure synthétique de la ségrégation professionnelle

L'indice de « dissimilarité » de Duncan permet de donner une mesure synthétique du degré de ségrégation professionnelle (c'est-à-dire la concentration des immigrés et des non immigrés dans certains emplois). Cet indice se calcule de la façon suivante :

$$S_t = \frac{1}{2} \sum_{i=1}^N |f_{it} - m_{it}|$$

N : nombre total de professions considérées ;

f_{it} : proportion de la main-d'œuvre d'origine f employée dans la profession i en l'année t ,

m_{it} : proportion de la main-d'œuvre d'origine m employée dans la profession i en l'année t .

Nous avons calculé cet indice à partir de la classification des professions Isco à 3 degrés, soit 106 professions.

Plus l'indice est proche de 100, plus la ségrégation est forte, plus il est proche de 0, plus la répartition des immigrés et des non immigrés dans chaque catégorie est proche de la moyenne générale. Une interprétation de cet indice est de dire qu'il représente le pourcentage d'immigrés qui devraient changer de catégorie professionnelle pour que la répartition à l'intérieur de chaque catégorie soit identique à celle de l'ensemble.

Comparativement à la ségrégation professionnelle selon le sexe (l'indice de ségrégation entre hommes et femmes s'élève à 54 %⁽⁴⁾), celle selon l'origine paraît plus faible (tableau 15). Cependant, l'indicateur moyen pour l'ensemble des immigrés est faussé par la diversité des situations d'emploi au sein de la catégorie immigré. Le calcul de l'indice selon l'origine révèle une ségrégation professionnelle plus forte, environ 30 % des immigrés de chaque origine devant changer de profession pour parvenir à la répartition professionnelle de l'ensemble de la population. On peut penser que des effets de compensation jouent quand on passe des populations par origine à l'ensemble des immigrés, et donc que l'hétérogénéité se réduit.

Pour les hommes, la ségrégation apparaît particulièrement marquée pour les immigrés d'origines turque et asiatique. Les immigrés nés en Algérie et au Maroc ont une répartition professionnelle plus voisine de celle de la population non immigrée.

La ségrégation professionnelle entre immigrés et non immigrés apparaît plus faible pour les femmes que pour les hommes, hormis pour les immigrées d'origine portugaise et surtout d'Afrique sub-saharienne. À nouveau, les immigrées d'origine algérienne et marocaine sont moins ségréguées professionnellement, mais aussi les originaires d'Italie et de Turquie.

⁽⁴⁾ Calcul réalisé sur la même base de données.

VII. 23. – IMMIGRÉS ET ENFANTS D’IMMIGRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

TABLEAU 15. – INDICE DE SÉGRÉGATION
SELON LE PAYS DE NAISSANCE POUR LES IMMIGRÉS

	Hommes	Femmes
Immigrés/non immigrés	20,5	24,4
Immigrés italiens/non immigrés	32,2	28,3
Immigrés portugais/non immigrés	31,2	35,1
Immigrés algériens/non immigrés	29,6	29,2
Immigrés marocains/non immigrés	28,4	27,6
Immigrés africains/non immigrés	31,4	37,7
Immigrés turcs/non immigrés	39,6	29,7
Immigrés asiatiques/non immigrés	36,1	30,3

Calcul des auteurs à partir de la classification professionnelle ISCO à 3 degrés.
Source : Insee, Étude de l’histoire familiale (EHF), 1999.

La ségrégation professionnelle est beaucoup moins forte pour ce qui concerne les secondes générations (tableau 16). Pour les hommes, le niveau de la ségrégation dépend peu de l’origine (rappelons que le faible indice de ségrégation concernant les G2 algériens est vraisemblablement sous-estimé en raison de l’inclusion dans la catégorie des enfants de rapatriés). Pour les femmes, comme pour leurs aînées, la ségrégation professionnelle est plus forte pour les secondes générations d’origine portugaise, elle est plus faible pour celles d’origine italienne.

TABLEAU 16. – INDICE DE SÉGRÉGATION SELON LE PAYS
DE NAISSANCE DES PARENTS POUR LES SECONDES GÉNÉRATIONS

	Hommes	Femmes
G. 2/G. 3 +	9,5	8,3
G. 2 Italie/G. 3 +	12,9	8,6
G. 2 Portugal/G. 3 +	13,3	12,6
G. 2 Algérie/G. 3 +	12,6	9,2
G. 2 Maroc/G. 3 +	12,0	10,3
G. 2 Afrique/G. 3 +	13,5	10,8
G. 2 Turquie/G. 3 +	13,1	10,3
G. 2 Asie/G. 3 +	12,8	10,3

Calcul des auteurs à partir de la classification professionnelle ISCO à 3 degrés.
Source : Insee, Étude de l’histoire familiale (EHF), 1999.

Outre un handicap à l’entrée sur le marché du travail des immigrés et de leurs descendants, il ressort de ce bref panorama de leur position dans l’emploi, qu’ils rencontrent une ségrégation tant horizontale que verticale, les hommes plus que les femmes. Une grande partie des immigrés et de leurs descendants demeure cantonnée dans les emplois peu qualifiés, souvent précaires, dans des secteurs d’activité sujets aux fluctuations économiques. Cependant, cette ségrégation professionnelle s’estompe entre les générations, signe d’une mobilité ascendante entre générations. Les immigrés qui ont suivi un enseignement primaire en France atteignent des emplois plus qualifiés et

un peu plus stables que ceux arrivés en France après l'âge de 10 ans. Les descendants d'immigrés apparaissent dans une situation intermédiaire, avec une position supérieure dans la hiérarchie sociale, une ségrégation professionnelle plus faible et des emplois moins précaires que les immigrés, mais ils obtiennent des postes hiérarchiquement moins élevés, mais surtout moins stables, que les générations 3 et plus. Les enfants issus de couples mixtes ont une position sur le marché du travail beaucoup plus proche de celle des générations 3 et plus.

Il existe de forts contrastes selon l'origine des immigrés et des secondes générations. Les immigrés italiens, hommes comme femmes, occupent des emplois plus qualifiés, moins précaires que les autres immigrés, alors que ceux d'origine turque, algérienne, marocaine et africaine se retrouvent plus souvent dans les emplois peu qualifiés et dans les activités les moins porteuses. On retrouve globalement les mêmes caractéristiques pour les secondes générations, hormis pour les descendants de Portugais qui travaillent plus souvent dans le secteur des services, avec des contrats peu stables.

Références

- BOËLDIEU J., BORREL C., 2001, « De plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », *Insee première*, n° 791.
- BOËLDIEU J., BORREL C., 2000, « La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *Insee première*, n° 748.
- CAILLE J.-P., VALLET L.-A., 1995, « Les carrières scolaires au collège des élèves étrangers ou issus de l'immigration », *Éducation et formations*, 40, p. 5-14.
- CANAMÉRO C., CANCEILL G., CLOAREC N., 2000, « Chômeurs étrangers et chômeurs d'origine étrangère », *Premières synthèses*, Dares, n° 46.
- DAYAN J.-L., ECHARDOUR A., GLAUDE M., 1996, « Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale », *Économie et statistiques*, n° 299, p. 107-128.
- MAURIN E., 1991, « Les étrangers : une main-d'œuvre à part ? », *Économie et statistique*, n° 242, p. 39-50.
- MERCKLING O., 1998, *Immigration et marché du travail. Le développement de la flexibilité en France*, Paris, L'Harmattan.
- SILBERMAN R., FOURNIER I. 1999, « Les enfants d'immigrés sur le marché du travail. Les mécanismes d'une discrimination sélective », *Formation emploi*, n° 65.
- SIMON P., 2003, « France and the unknown second generation », *International Migration Review*, 37-4, p. 1091-1119.
- TANAY A., P-A. AUDIRAC, 2000, « Les salariés étrangers : loin des secteurs porteurs et des positions valorisées », *Premières synthèses*, Dares, n° 46.1.
- THAVE S., 2000, « L'emploi des immigrés en 1999 », *Insee première*, n° 717.
- TRIBALAT M., SIMON P., RIANDEY B., 1996, *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations étrangères en France*, Paris, Ined/La Découverte.